2015-2016

Guide de la rentrée

Écoles maternelles et élémentaires

www.ville-palaiseau.fr





Contacts utiles

Le Guichet unique

Service ressource pour toutes vos démarches :

- scolarité
- restauration
- activités périscolaires municipales (accueils de loisirs, école des sports)
- séjours et accueil durant les vacances scolaires
- quotient familial
- règlement des factures

1 poste informatique est à votre disposition pour toutes vos inscriptions.

■ **Annexe de l'hôtel de ville**
7 rue d'Auvergne - Tél. : 01 69 31 67 16
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (mardi de 14h à 19h) ; samedi de 9h à 12h à l'hôtel de ville

Votre Esp@ce Famille

Plateforme internet du Guichet unique, disponible depuis le site de la Ville : **www.ville-palaiseau.fr** (via Accès rapides).

Vous disposez d'un code famille et d'un mot de passe fournis par le Guichet unique vous permettant d'accéder à votre dossier familial, d'effectuer des **inscriptions** ou désinscriptions et de **régler vos factures** de manière sécurisée.

■ Le mode d'emploi de l'Esp@ce Famille est disponible directement depuis la rubrique *Documentations* de la plateforme.

Dès septembre 2015, le Guichet unique vous accueillera à l'hôtel de ville.



Édito

Chers parents,

Pour vous permettre de préparer sereinement la prochaine rentrée scolaire, nous avons conçu ce guide qui en détaille les principales modalités pratiques.

Une rentrée que nous avons préparée durant plusieurs mois en concertation étroite avec vos représentants, ainsi qu'avec les enseignants et les agents municipaux chargés du temps périscolaire.

Ces échanges nous ont permis d'identifier les besoins jugés prioritaires par les différents acteurs de la communauté éducative, afin d'offrir aux enfants palaisiens les meilleures conditions pour apprendre et pour se construire.

C'est dans cet esprit que la municipalité a défini un projet éducatif territorial (PEDT) cohérent et ambitieux, centré sur la réussite scolaire. Nous avons ainsi fait le choix de pérenniser et de renforcer les dispositifs qui visent à lutter contre le décrochage, à accompagner l'apprentissage de la citoyenneté et des principes républicains ou encore à conforter les parents dans leur rôle de premiers éducateurs.

De plus, et malgré un contexte financier particulièrement difficile, nous avons décidé d'engager un certain nombre de travaux pour traiter les situations les plus urgentes, notamment dans les groupes scolaires Joliot-Curie et Henri-Wallon et à l'école élémentaire Roger-Ferdinand. Quant aux habitants qui nous rejoignent et qui s'installent dans le quartier Camille-Claudel, leurs enfants pourront bénéficier dès la rentrée des nouvelles salles de classe de l'école Caroline-Aigle, nom choisi par les Palaisiens qui ont été consultés à cet effet.

Enfin, la commune a fait le choix de prolonger ses efforts en matière d'investissement numérique, pour que tous les écoliers puissent s'approprier dès leur plus jeune âge les outils et les méthodes de travail de demain.

Bien entendu, si ce guide ne répondait pas à toutes vos interrogations, je vous invite à prendre contact avec le Guichet unique qui se tient à votre disposition pour y répondre.

Je vous souhaite à tous, parents et enfants, des vacances d'été reposantes et une très belle année scolaire 2015-2016 !

Grégoire de Lasteyrie
Maire de Palaiseau

Grégoire de Lasteyrie

La semaine des écoliers

Pour les écoles Docteur-Morère, Henri-Wallon, Joliot-Curie, Joseph-Bara, Louise-Michel et Caroline-Aigle

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 – 11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30 – 11h45	Classe	Classe	Pause méridienne	Classe	Classe
11h45 – 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 – 13h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil en centre de loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45 – 15h45	Classe	Classe	Accueil en centre de loisirs	Classe	Classe
15h45 – 16h30	Accueil de l'après-midi	Accueil de l'après-midi	Accueil en centre de loisirs	Accueil de l'après-midi	Accueil de l'après-midi
16h30 – 19h	Accueil du soir*	Accueil du soir*	Accueil en centre de loisirs	Accueil du soir*	Accueil du soir*

* Goûter à fournir

Quand venir chercher mon enfant ?

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le midi : à la fin de la classe à 11h45 avec reprise à 13h45

Le soir : à tout moment à partir de 15h45 et jusqu'à 19h

Le mercredi

Le midi : à l'école, à la fin de la classe à 11h30
ou à l'accueil de loisirs, après le déjeuner, entre 13h et 13h30

Le soir : à l'accueil de loisirs, entre 16h30 et 19h

Pour les écoles Édouard-Vaillant, Étienne-Tailhan, Paul-Langevin, Jean-Macé, Épine-Montain et Jean-Moulin

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 – 11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30 – 11h45	Classe	Classe	Pause méridienne	Classe	Classe
11h45 – 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 – 14h	Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil en centre de loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
14h – 16h	Classe	Classe	Accueil en centre de loisirs	Classe	Classe
16h – 16h30	Accueil de l'après-midi	Accueil de l'après-midi	Accueil en centre de loisirs	Accueil de l'après-midi	Accueil de l'après-midi
16h30 – 19h	Accueil du soir*	Accueil du soir*	Accueil en centre de loisirs	Accueil du soir*	Accueil du soir*

* Goûter à fournir

Quand venir chercher mon enfant ?

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le midi : à la fin de la classe à 11h45 avec reprise à 14h

Le soir : à tout moment à partir de 16h et jusqu'à 19h

Le mercredi

Le midi : à l'école, à la fin de la classe à 11h30
ou à l'accueil de loisirs, après le déjeuner, entre 13h et 13h30

Le soir : à l'accueil de loisirs, entre 16h30 et 19h

La semaine des écoliers

Pour les écoles Docteur-Morère, Henri-Wallon, Joliot-Curie, Caroline-Aigle, Roger-Ferdinand et Eugène-Deloges

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 – 11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30 – 11h45	Classe	Classe	Pause méridienne	Classe	Classe
11h45 – 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 – 13h45	Pause méridienne	Pause méridienne	École municipale des sports 13h30-15h (inscription obligatoire, cf. p.13)	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45 – 15h45	Classe	Classe	École municipale des sports 13h30-15h (inscription obligatoire, cf. p.13) / Accueil en centre de loisirs	Classe	Classe
15h45 – 16h30	Accueil de l'après-midi*	Accueil de l'après-midi*	Accueil en centre de loisirs	Accueil de l'après-midi*	Accueil de l'après-midi*
16h30 – 17h30	Étude	Étude	Accueil en centre de loisirs	Étude	TAP ou animation au choix
17h30 – 18h30	Accueil du soir	TAP ou animation au choix	Accueil en centre de loisirs	Accueil du soir	Accueil du soir
18h30 – 19h	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil en centre de loisirs	Accueil du soir	Accueil du soir

* Goûter à fournir

Quand venir chercher mon enfant ?

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le midi : à la fin de la classe, à 11h45 avec reprise à 13h45

Le soir : à tout moment entre 15h45 et 16h30, puis entre 17h30 et 19h

NB : Les ateliers (TAP) commencent après les vacances de la Toussaint. Si mon enfant y participe, le mardi je viens le chercher à partir de 18h30 et le vendredi à partir de 17h30.

Le mercredi

Le midi : à l'école, à la fin de la classe à 11h30

ou à l'accueil de loisirs, après le déjeuner entre 13h et 13h30

Le soir : à l'accueil de loisirs, entre 16h30 et 19h

en élémentaire

Pour les écoles Édouard-Vaillant, Étienne-Tailhan, Paul-Langevin et Jean-Macé

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 – 11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30 – 11h45	Classe	Classe	Pause méridienne	Classe	Classe
11h45 – 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 – 14h	Pause méridienne	Pause méridienne	École municipale des sports 13h30-15h (inscription obligatoire, cf. p.13)	Pause méridienne	Pause méridienne
14h – 16h	Classe	Classe	École municipale des sports 13h30-15h (inscription obligatoire, cf. p.13) / Accueil en centre de loisirs	Classe	Classe
16h – 16h30	Accueil de l'après-midi*	Accueil de l'après-midi*	Accueil en centre de loisirs	Accueil de l'après-midi*	Accueil de l'après-midi*
16h30 – 17h30	Étude	Étude	Accueil en centre de loisirs	Étude	TAP ou animation au choix
17h30 – 18h30	Accueil du soir	TAP ou animation au choix	Accueil en centre de loisirs	Accueil du soir	Accueil du soir
18h30 – 19h	Accueil du soir	Accueil du soir	Accueil en centre de loisirs	Accueil du soir	Accueil du soir

* Goûter à fournir

Quand venir chercher mon enfant ?

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le midi : à la fin de la classe à 11h45 avec reprise à 14h

Le soir : à tout moment à partir de 16h et 16h30, puis entre 17h30 et 19h

NB : Les ateliers (TAP) commencent après les vacances de la Toussaint. Si mon enfant y participe, le mardi je viens le chercher à partir de 18h30 et le vendredi à partir de 17h30.

Le mercredi

Le midi : à l'école, à la fin de la classe à 11h30

ou à l'accueil de loisirs, après le déjeuner, entre 13h et 13h30

Le soir : à l'accueil de loisirs, entre 16h30 et 19h



École

- Démarche à effectuer de janvier à mars pour les enfants entrant en maternelle, ou dans le cas d'une demande de dérogation.
- À tout moment pour les nouveaux habitants.
- Automatique dans leur école de secteur pour les élèves entrant en élémentaire et déjà scolarisés à Palaiseau.

Guichet unique - Annexe de l'hôtel de ville
7 rue d'Auvergne (ou le samedi matin à l'hôtel de ville
Tél. : 01 69 31 67 16
guichet.unique@mairie-palaiseau.fr

Dès septembre 2015, le Guichet unique vous accueillera à l'hôtel de ville.

Accueil périscolaire

Vous n'avez pas d'inscription à effectuer, mais vous devez en début d'année scolaire **choisir un mode de tarification** en fonction d'une fréquentation :

- **occasionnelle**
- **régulière** : tarification au forfait 4 jours (hors mercredi) ou 5 jours, au choix.

Le choix est à effectuer **par internet sur Votre Esp@ce Famille** ou grâce à la **fiche de choix tarifaire** distribuée par l'école et à remettre au Guichet unique.

Si votre enfant fréquente occasionnellement l'accueil ou la cantine le mercredi, vous pouvez choisir de vous inscrire au forfait 4 jours. Le mercredi vous sera alors facturé en occasionnel.

Pour les enfants en maternelle et en élémentaire :

- **Accueil du matin** de 7h30 à 8h30
- **Pause méridienne** de 11h45 à 13h45 (ou14h)
- **Accueil de l'après-midi** de 15h45 (ou 16h) à 16h30
- **Accueil du soir** de 16h30 à 19h

Pour les élèves d'élémentaire, des ateliers (Tap) débuteront après les vacances de la Toussaint :

- le mardi de 17h30 à 18h30
- le vendredi de 16h30 à 17h30





La restauration scolaire

Le service municipal de restauration assure cette prestation dans les écoles maternelles (service à table) et élémentaires (self-service) de la ville. Il gère 2800 repas quotidiens, répartis sur treize sites, quatorze en septembre 2015 avec l'ouverture du nouveau groupe scolaire.

Les menus sont élaborés par une commission réunissant responsables de la restauration, agents municipaux, enfants et parents d'élèves, élus en charge de la restauration ou du périscolaire et représentant du prestataire. Ils respectent un cadre législatif sanitaire et nutritionnel ainsi que les recommandations nutritionnelles en vigueur pour l'équilibre alimentaire. Ils comportent des produits régionaux ou issus de l'agriculture biologique et privilégient les produits de saison et les producteurs de proximité.
Ils sont affichés à l'entrée des écoles, distribués tous les 2 mois et disponibles sur *www.ville-palaiseau.fr*/ Vie pratique et au Guichet unique.

De nombreuses animations sont proposées sur le temps du midi autour du thème de l'alimentation.
Des repas spécifiques, à Noël, par exemple, et une décoration festive des restaurants scolaires permettent aux enfants de s'approprier ces lieux.

*NB : **En cas de problème médical,** il faut établir un Projet d'accueil Individualisé (PAI) scolaire et périscolaire : contacter le directeur d'école, puis le médecin scolaire (grandes sections de maternelle et élémentaires) ou le médecin de la PMI (petites et moyennes sections maternelle) ou l'infirmière de l'école et le service enfance-restauration-éducation. Un document vous sera remis par l'école, à compléter et à signer.*

***En cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires** contactez, de plus, l'Unité restauration au 01 69 31 54 87, pour des informations complémentaires et éventuellement la mise en place de paniers repas, si nécessaire.*

Transport scolaire

Organisé par le Conseil départemental de l'Essonne vers les écoles : élémentaires Jean-Macé et Édouard-Vaillant, et les groupes scolaires Étienne-Tailhan et Joliot-Curie.

Les circuits du transport scolaire :

Écoles	Quartiers desservis	Point d'arrêt
Élémentaires Jean-Macé et Roger-Ferdinand	Les Chandeliers	Gymnase J.-Owens
		Crèche Lozère
		Écoles J.-Macé et R.-Ferdinand
Élémentaire Jean-Macé	Les Godets/ Les Eaux-vives	Résidence Les Godets devant le panneau transport
		Rue Léon-Bourgeois Centre commercial
		École Jean-Macé
Groupe scolaire Étienne-Tailhan	Les petits champs ronds	Angle de l'av. du Président Wilson et rue de la Marne
		École élémentaire Étienne-Tailhan
Élémentaire Édouard-Vaillant	Gallieni	Chemin des Bœufs
		École Édouard-Vaillant
Groupes scolaires Joliot-Curie et Caroline-Aigle	Les Joncherettes	Les Joncherettes
	Polytechnique	Polytechnique
		École élémentaire Joliot-Curie

Le Pedibus

« Moins de voitures, plus de sécurité, moins de pollution, plus d'exercice physique, moins de stress ! », tel est le leitmotiv de la Ville, soutien de l'opération et des parents qui l'organisent.
Les modalités des trajets, horaires et écoles desservies par le Pedibus sont présentées dans les écoles.

Mercredi et vacances

Le transport (aller) vers les centres de loisirs associés à l'école de votre enfant est organisé gratuitement par la Ville.

Accompagnement à la scolarité

Le dispositif municipal La Pause cartable et l'association Satellite proposent aux élèves dès le CP un accompagnement à la scolarité : aide méthodologique autour de leurs devoirs, ateliers, sorties...
Les modalités d'inscription vous seront transmises à la rentrée.
Ces dispositifs sont autant de possibilités d'accompagnement des enfants vers la réussite scolaire et l'autonomie.

La Pause cartable

Maison de quartier Gérard-Philipe, antenne des Larris, centre social et antenne Gallieni (01 69 31 56 39).
Aide gratuite.

Satellite

- MJC : Christiane (06 41 68 52 28)
- Maison de quartier Audiberti : Bernard (06 84 84 59 58)
- Accueil jeunes : Éliane (06 88 26 93 51)





Le mercredi

Accueil de loisirs

L'accueil du matin est identique aux autres jours de la semaine (7h30 à 8h30).

Classe de 8h30 à 11h30 pour les enfants en maternelle et en élémentaire.
Le ramassage scolaire en car est assuré en début de matinée et à 11h30.

Les enfants peuvent déjeuner :

- à l'école puis être repris par leur famille entre 13h et 13h30
- à l'école et rester au centre de loisirs (inscription préalable obligatoire). Dans ce cas, un ramassage en car peut être organisé vers les centres extérieurs au groupe scolaire.
- dans leur famille qui les accompagne ensuite au centre de loisirs à 13h30 (inscription préalable obligatoire).

Accueil de loisirs de 13h30 à 19h

■ **Inscriptions** via Votre Esp@ce Famille uniquement.

Vous avez la possibilité d'inscrire ou de désinscrire votre enfant, au plus tard le samedi précédant le mercredi souhaité. Passé ce délai, l'activité est facturée, même si l'enfant est absent.
Si le nombre de places disponibles dans le centre souhaité est atteint, vous pourrez choisir un autre accueil en fonction des places restantes.
Si le centre de loisirs de votre école n'est pas ouvert le mercredi, votre enfant sera accueilli dans un autre centre. Le transfert est pris en charge par la Ville.

Les accueils de loisirs maternels

Docteur-Morère
29 rue du Docteur-Morère
01 60 14 50 50
Directrice : Nathalie Lapleau

Édouard-Vaillant
23 avenue de Stalingrad
01 60 14 69 16
Directrice : Myriam Belarbi

Épine-Montain
Résidence Gallieni
01 69 30 09 82
Directrice : Claudina Varela Robalo

Étienne-Tailhan
9 rue de Unna
01 69 81 77 41
Directeur : Eric Remer

Henri-Wallon
43 rue de l'Effort Mutuel
01 60 14 13 50
Directrice : Christelle Leflohic

Jean-Macé
4 rue du Chemin Vert
01 60 14 50 32
Directrice : Marie-Flore Adou

Jean-Moulin
Rue Marceau
01 60 10 14 67
Directrice : Sophie Roussin

Joliot-Curie
7 rue César-Franck
01 60 14 64 28
Directrice : Eliane Marie Louise
Directeur : Jérôme Fournier

Joseph-Bara
4 rue des Écoles
01 60 10 04 33
Directeur : Jean-François Franchi

Louise-Michel
147 chemin de Vauhallan
01 60 14 54 60
Directrice : Nathalie Rouanet

Paul-Langevin
9 chemin de la Motte Samson
01 60 14 00 24
Directrice : Caroline Russo

Les accueils de loisirs élémentaires

Stade
Rue George-Sand (près du n°63)
01 60 10 00 60
Directrices : Christine Frohlicher et Leila Mazari

L'île des braz'ouverts
57 rue Gustave-Flaubert
01 69 32 19 48
Directrice : Cécile Ramos Da Silva

Henri-Wallon
43 rue de l'Effort Mutuel
01 60 14 13 50
Directrice : Christelle Le Flohic

Joliot-Curie
7 rue César-Franck
01 69 07 34 77
Directrice : Sophie Samson

Caroline-Aigle
10 rue Maximilien-Robespierre
Directrice : Emma Smaïl

Période d'accueil	Début des inscriptions	Inscriptions et annulations
2 sept. - 14 oct. 2015	1er juillet	Possibles jusqu'au samedi précédant le mercredi prévu
4 nov. - 16 déc. 2015	1er octobre	
6 janv. - 17 fév. 2016	1er décembre	
9 mars -13 avril 2016	1er février	
4 mai - 29 juin 2016	1er avril	

	École fréquentée	Accueil de loisirs	Transport
Mater.	E.-Montain	E.-Vaillant	Car
	H.-Wallon	L.-Michel	Car
	J.-Bara	Dr-Morère	Car
Élémentaires	J.-Macé	Stade	Car
	R.-Ferdinand	Stade	Car
	E.-Vaillant	Stade Braz'ouvers	Car À pied
	Dr-Morère	Stade	À pied
	E.-Deloges	Stade	À pied
	P.-Langevin	H.-Wallon	À pied

Accueil sur place pour les autres écoles.

Conservatoire

Géré par la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (Caps), il propose éveils et cours de musique, danse et chant.

■ **Inscriptions et règlement** directement auprès du conservatoire
69 rue Victor-Hugo
Tél. : 01 69 31 85 10 - www.caps.fr

Associations

La vie associative palaisienne est riche de propositions culturelles et sportives pour les enfants.

■ **Liste des associations disponible sur le site internet www.ville-palaiseau.fr**

■ **Village des associations le samedi 5 septembre 2015 de 10h à 18h, place de la Victoire et des Écoles**

École municipale des sports (EMS)

Pour les enfants de 6 à 11 ans (du CP au CM2)
Le mercredi de 13h30 à 15h

Activités proposées par trimestre

- pour les enfants de CP-CE1 : activités sportives au gymnase C.-Cabrol
- pour les enfants de CE2 à CM2 : piscine au centre aquatique La Vague

Les enfants doivent être accompagnés puis recherchés par leur famille dans le lieu d'activité.

■ **Inscription annuelle uniquement**
sur Votre Esp@ce Famille

Remise du dossier administratif
au service des sports :
Stade Collet - 43 rue George-Sand
Tél. : 01 69 31 50 60

Facture éditée mensuellement, tout trimestre commencé est dû.

NB : Le transport entre le centre de loisirs et les activités sportives n'est pas assuré par la Ville, sauf pour le centre des Braz'ouvers qui assure le déplacement des enfants inscrits au centre de loisirs et à l'EMS, vers le gymnase C.-Cabrol.



Les vacances

Accueil de loisirs

Forfaits proposés : semaine de 5 jours ou de 4 jours (sans le mercredi).
En cas de jours fériés en cours de semaine, des forfaits spécifiques sont appliqués.

■ **Inscription obligatoire** via Votre Esp@ce Famille ou au moyen des fiches d'inscription remises par l'école.

Dates limites d'inscription :
- Toussaint : le 27 septembre 2015
- Noël : le 29 novembre 2015
- Hiver : le 30 janvier 2016
- Printemps : le 27 mars 2016
- Été : le 4 juin 2016

Désinscription possible au plus tard le jeudi soir avant le début des vacances. Au-delà, la prestation initialement prévue est facturée.

Séjours et mini-séjours

La Ville propose des séjours de vacances pour les enfants à partir de 6 ans, durant les congés de février et d'été, et pour les 12-17 ans durant chaque période de vacances. Des brochures sont éditées à ces occasions.
Le nombre de places est limité.

■ **Inscriptions** uniquement auprès du Guichet unique.
Les dates d'inscription sont précisées sur les plaquettes d'information, le site internet de la Ville et Votre Esp@ce Famille.
Le paiement des séjours s'effectue en 3 fois : 25% à l'inscription, 50% un mois plus tard et 25% le mois suivant.

Les tarifs

Le quotient familial : des tarifs adaptés à vos revenus

Le tarif des prestations municipales est établi en fonction du quotient familial.
Ce quotient est à faire (re)calculer au Guichet unique avant le 30 septembre, grâce au nouveau dossier qui vous est envoyé, à retourner :

- **par mail** scanné avec votre avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014 à : guichet.unique@mairie-palaiseau.fr
- ou **par courrier** au : Guichet unique
  Mairie de Palaiseau - 91 rue de Paris
  CS 95 315 - 91125 Palaiseau cedex

En l'absence de calcul du quotient, les tarifs maximum sont appliqués.
En cas de changement important dans la situation familiale ou pour les nouveaux habitants, le calcul reste possible en cours d'année.

Des prestations selon vos besoins

Pour chaque activité périscolaire (accueils matin, midi et soir), les familles choisissent une tarification en fonction d'une fréquentation :

- **Occasionnelle**
- **Régulière :** tarification au forfait 4 jours (hors mercredi) ou 5 jours, au choix.

Si vous récupérez votre enfant avant 16h30, il ne vous sera facturé que l'accueil de l'après-midi et non le tarif relatif à l'accueil du soir.

Sans choix explicite de tarification, le tarif de fréquentation occasionnelle est appliqué.

Vos factures

Elles sont envoyées le 15 du mois et regroupent l'ensemble des prestations périscolaires et l'école des sports. Pour les séjours de vacances et les classes d'environnement, une facture séparée est prévue.
Dans les 2 mois suivant leur émission, vous pouvez les régler :

- En espèces au Guichet unique
- Par chèque
- Par carte bancaire au Guichet unique pour un montant supérieur à 15€
- Par internet sécurisé (Votre Esp@ce Famille) pour un montant supérieur à 15€
- Par prélèvement automatique (se déplacer au Guichet unique avec un RIB (relevé d'identité bancaire) et un mandat de prélèvement à signer sur place)
- Par Vacaf, pour les séjours (anciennement « bons Caf »)
- Par chèques vacances (pour les périodes de vacances uniquement)

Un justificatif de paiement est disponible sur demande au Guichet unique.
Les prestations du conservatoire sont facturées par la Caps et à régler au conservatoire.

Afin que vos enfants puissent être accueillis dans les meilleures conditions, il est impératif de respecter les délais d'inscription et les horaires de prise en charge. À défaut, des pénalités seront exigées.

Les vacances scolaires

- **Toussaint**
  du19 octobre au 1er novembre 2015 inclus
- **Noël**
  du 21 déc. 2015 au 3 janvier 2016 inclus
- **Hiver**
  du 22 février au 6 mars 2016 inclus
- **Printemps**
  du 18 avril au 1er mai 2016 inclus
- **Été**
  le 5 juillet 2016 après la classe

Renseignements

- **Guichet unique - Annexe de l'hôtel de ville**
  7 rue d'Auvergne - Tél. : 01 69 31 67 16
  Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (mardi : de 14h à 19h) ;
  le samedi de 9h à 12h à l'hôtel de ville

Dès septembre 2015, le Guichet unique vous accueillera à l'hôtel de ville.

